

Remboursement aux employés des contributions de solidarité et des frais d'exécution liés à la CCT Valora

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Valora et la Société des employés de commerce sont partenaires sociaux. Ainsi, les collaboratrices et collaborateurs du groupe Valora continuent d'être soutenus dans le cadre d'une CCT.

Demandez votre argent en retour.

Si vous êtes membre de la Société des employés de commerce et soumis à la CCT Valora, vous pouvez vous faire rembourser les frais retenus sur votre salaire (montant de CHF. 5.- par mois).

Il vous suffit de remplir le formulaire ci-dessous et de l'envoyer à:

Société suisse des employés de commerce
Partenariat social / Commerce de détail
Reitergasse 9
Case postale
CH-8021 Zurich

Je suis membre de la Société des employés de commerce et demande le remboursement des frais de CCT retenus sur mon salaire pour l'année _____.

Nom: _____ Prénom: _____

Rue, numéro: _____ NPA, Localité: _____

Date de naissance: _____

Section: _____ No de membre: _____

Coordonnées bancaires: _____ IBAN _____

Titulaire du compte: _____

Lieu de travail: _____ Employé depuis: _____

Tél./Courriel: _____

Lieu, date: _____ Signature: _____

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Tél 044 283 45 66, berufspolitik@kfmv.ch